

## Session du 24 juin 2011

### AVIS

sur

### LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION POUR 2010

et

### LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

*présenté par M. Philippe YZAMBART, Rapporteur général du Budget,  
au nom de la Commission n°1 "Finances – Europe – Prospective – Interrégionalité"*

*Entendues les interventions de Mme Chantal MARCHAND (CFDT), M. Yvon ALLAINGUILLAUME (Banques), Mme Francine DESNOS (CGT), MM. Bernard HERVAULT (CFTC), Dominique DUCLOS (UNSA), Jacques CHAILLOT (URADEL), Mme Michèle DELAGNEAU (CCIR), M. Bernard VINSONNEAU (CFTC).*

*Entendue l'intervention de M. Yannick VAUGRENARD, Rapporteur général du budget du Conseil Régional.*

**83 votants.** Adopté par :

<b>Pour :</b>	<b>81</b>
Contre :	0
Abstention :	2

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires confirme une nouvelle fois le souci de transparence de la Région qui est à saluer.

## 1 LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2010

Le compte administratif permet de rendre compte de l'exécution du budget et de mesurer et analyser les écarts entre les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice. Il permet de vérifier la mise en œuvre effective ou non de la stratégie financière de la Région et de mesurer l'évolution des principaux agrégats financiers (niveau d'épargne brute, encours de la dette, volume des restes à payer, etc.).

Ce compte administratif est également le dernier du PPI 2005-2010 qui avait fixé dès l'origine des objectifs financiers au 31 décembre 2010.

## 1.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE FONCTIONNEMENT VOTEES ET AFFECTEES PAR LA REGION

En M€	2009		2010	
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement
Montant voté	834	721	604	588
Montant affecté	776	712	563	564
% d'exécution	93 %	98,75 %	<b>93,29 %</b>	<b>95,98 %</b>

Le taux d'exécution du budget tant d'investissement que de fonctionnement est très satisfaisant, même si ce dernier est en retrait par rapport aux années précédentes, comme le montrent les chiffres ci-dessous, dans le contexte particulier de l'année 2010 (fin de la période de programmation 2005-2010, installation de la nouvelle assemblée régionale, etc.)

	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
% d'affectation des autorisations d'engagement	97,2 %	98,3 %	98 %	98,75 %	<b>95,98 %</b>

## 1.2 LES MANDATEMENTS

En M€	2009		2010	
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement*	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement*
Montant voté	763	678	777	601
Montant mandaté	734	608	744	477
% d'exécution	96,1 %	89,7 %	<b>95,7 %</b>	<b>79,3 %</b>
Dont politiques publiques	558	495	565	408

\* Hors OCLT et réaménagement de la dette

Le taux d'exécution des crédits d'investissement est en retrait significatif comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA2009	CA 2010
% d'exécution des crédits de paiements	91,2 %	87,2 %	93,8 %	89,7 %	<b>79,3 %</b>

## CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

La répartition des crédits de paiement des politiques publiques par commission est donnée dans le tableau ci-dessous (valeurs approchées en M€).

	Montant voté	Montant mandaté	% de réalisation
Développement des activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	111	84	<b>75,68 %</b>
Solidarités, santé et égalité des droits (logement et cohésion sociale)	30	25	85,15 %
Infrastructures, transports et déplacements	93	68	<b>73,91 %</b>
Aménagement des territoires et environnement	70	68	97,5 %
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	16	12	76,83 %
Education et apprentissage	138	124	88,72 %
Autres politiques publiques régionales	8	6	75 %
Total des programmes (hors commission finances)	466	387	82,4 %
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie (gestion en programme)	29	21	72,4 %
<b>Crédits de paiement des politiques publiques</b>	<b>495</b>	<b>408</b>	<b>82,45 %</b>
Charges générales et opérations financières (dont annuité de la dette)	106	69	65 %
<b>Total</b>	<b>601</b>	<b>477</b>	<b>79,32 %</b>

L'examen des mandatements des politiques publiques des deux commissions "développement des activités économiques, enseignement supérieur, recherche et développement" d'une part, et "infrastructures, transports, déplacements" d'autre part, désignent des politiques publiques pour lesquelles le taux de mandatement est inférieur à 85 % et qui sont à l'origine du plus faible taux global constaté cette année.

	M€	M€	
Développement agricole	17	13	77,53 %
Tourisme	12	9	70,28 %
Enseignement supérieur	9	4	<b>39,36 %</b>
Recherche	16	11	67,63 %
Développement technologique	7	4	56,77 %
Total	61	41	67,2 %
Infrastructures ferroviaires	30	12	<b>41,03 %</b>
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>94</b>	

Ces retards trouvent notamment leur explication dans le rythme d'exécution du CPER sur certaines lignes et les décalages observés sur certaines grandes opérations (par exemple, le Tram train Nantes-Châteaubriant, l'opération LGV, l'IUT d'Angers, l'école supérieure du bois, etc.)

### 1.3 LES RESTES A PAYER

Les restes à payer sur opérations affectées, tous services confondus, s'élèvent à 1,717 Md€. Ils sont en forte augmentation depuis 2 ans, comme le montre le tableau ci-dessous.

En M€	2006	2007	2008	2009	2010	Variation sur 1 an	Variation sur 2 ans
RAP en investissement	1 120	1 036	1 014	1 249	1 346	+ 97	+ 332
RAP en fonctionnement	248	258	271	405	371	- 34	+ 100
<b>Total</b>	<b>1 368</b>	<b>1 294</b>	<b>1 285</b>	<b>1 654</b>	<b>1 717</b>	<b>+ 63</b>	<b>+ 432</b>

L'augmentation des restes à payer s'explique selon le Conseil régional par le décalage de certains travaux dans les lycées ainsi que d'opérations technologiques et de recherche.

Afin de mesurer la durée de remboursement de ces restes à payer, le Conseil régional rapporte, selon les règles de la comptabilité publique, leur volume au montant des mandatements de la dernière année. Ainsi, le ratio de couverture des restes à payer s'élève-t-il au 31 décembre 2010, selon la Région, à :

- 3,3 années en investissement, contre 2,56 années en 2009 et 1,93 en 2008. Cette forte évolution est due à l'augmentation des restes à payer et à la diminution des mandatements d'investissement depuis deux ans ;
- 0,66 années en fonctionnement.

Le Conseil économique social environnemental régional rappelle qu'il préfère pour sa part rapprocher le montant des restes à payer au volume annuel de l'épargne brute et des recettes d'investissement plutôt qu'aux mandatements de l'année.

Ainsi, au 31 décembre 2010, les restes à payer globaux se sont-ils élevés à 4,9 années d'épargne brute (299 M€) et de recettes d'investissement (48 M€). Ce ratio était de 4,5 années en 2009, 3,7 en 2008 et 4,3 en 2007.

**L'attention du Conseil régional est de nouveau attirée sur l'importance des restes à payer (près de 5 années d'épargne brute et de recettes d'investissement cette année) mais aussi et surtout sur leur échéancier théorique (apurement et règlement de la quasi-totalité des restes à payer dans les 3-4 ans) qui limite les marges de manœuvre à venir pour les futurs investissements. Cette observation reste d'autant plus d'actualité dans le contexte de contraction des ressources financières.**

L'attention du Conseil régional avait également été précédemment attirée sur la nécessité de prendre en compte les restes à recevoir (fonds européens, opérations où la Région assure la maîtrise d'ouvrage, P2RI, etc.). Si le rapport budgétaire mentionne bien le principe même de ces restes à recevoir dans le compte administratif, il n'en donne aucun montant. Même si ce dernier n'est pas de nature à modifier le constat de l'importance et de l'augmentation des restes à payer, cette information permettrait de mieux apprécier les créances à recevoir.

## 1.4 LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement, hors emprunt de l'exercice et reprise du résultat 2010, se sont élevées à 1,115 Md€ pour un montant voté de 1,126 Md€, soit un taux de réalisation de 99 % contre 101 % et 102 % les deux années précédentes.

Ces recettes s'analysent comme suit :

En M€	2009	2010
<b>Recettes fiscales propres</b>	<b>519</b>	<b>527</b>
Dont		
Cotisations indirectes	88	89
Cotisations directes et compensation relais de la taxe professionnelle	224	258
Cotisations TIPP	181	180
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>392</b>	<b>420</b>
Autres recettes	113	168
<b>Total (hors report de l'excédent)</b>	<b>1 025</b>	<b>1 115</b>

L'exercice 2010 est le premier exercice où les premiers effets de la réforme fiscale se font sentir, avec un moindre dynamisme des recettes et une dégradation de l'autonomie financière de la Région. La fiscalité directe (taxe sur les cartes grises) ne représente plus aujourd'hui que 8,5 % des recettes contre 24 % et 23 % pour les années 2008 et 2009.

La TIPP, pour sa part, reste identique à l'an dernier, quoique légèrement inférieure, en raison de la diminution des consommations de carburant.

Les recettes des politiques régionales, pour leur part, sont en forte augmentation et elles sont composées :

- des recettes de fonctionnement des politiques régionales pour 119 M€ (ressources dédiées aux actions en faveur de l'apprentissage et de la formation professionnelle pour 78 M€, en augmentation de 1,23 %, ainsi que 14 M€ de FSE principalement) ;
- des recettes d'investissement pour 48 M€ provenant des fonds de compensation de TVA pour 16 M€, des fonds de concours encaissés des différents partenaires au financement du bâtiment Technocampus pour 9 M€ et du FEDER pour 14 M€.

## 1.5 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 744 M€ contre 734 M€ en 2009. Celles-ci s'analysent comme suit :

En M€	2009	2010
Dépenses relatives aux politiques publiques	558	566
Charges communes d'administration générale	149	152
Intérêts de la dette	27	26
<b>Total</b>	<b>734</b>	<b>744</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, le Conseil régional a bien maîtrisé ses dépenses de fonctionnement puisque celles-ci n'augmentent que de 1,42 %, dont 1,23 % pour les charges communes d'administration générale.

## 1.6 LES EQUILIBRES FINANCIERS

L'épargne brute qui avait été estimée en début d'année, pour fin 2010, à 290 M€ s'élève au 31 décembre 2010 à 299 M€, contre 291 M€ en 2009.

Cette épargne brute a été constituée de la manière suivante.

En M€	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Recettes de fonctionnement</b>					
Fiscalité propre appelée et perçue par la Région	321	438	494	519	527
Dotations de l'Etat	393	410	392	392	397
Autres recettes de fonctionnement	72	99	105	114	119
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Dépenses hors intérêt	- 547	- 625	- 679	- 707	- 718
Intérêts sur emprunts	- 13	- 18	- 32	- 27	- 26
<b>Epargne brute</b>	<b>226</b>	<b>260</b>	<b>280</b>	<b>291</b>	<b>299</b>

L'équilibre financier de la section d'investissement est assuré comme suit.

En M€	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Ressources</b>					
Epargne brute	226	260	280	291	299
Autres recettes d'investissement	55	44	77	73	48
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>304</b>	<b>357</b>	<b>364</b>	<b>347</b>
<b>Emplois</b>					
Dépenses d'investissement	381	471	531	487	412
Remboursement d'emprunt	24	51	42	121	65
<b>Total</b>	<b>405</b>	<b>522</b>	<b>573</b>	<b>608</b>	<b>477</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>124</b>	<b>218</b>	<b>216</b>	<b>225</b>	<b>94*</b>
<b>Solde d'emprunt au 31 décembre</b>	<b>508</b>	<b>647</b>	<b>795</b>	<b>899</b>	<b>928</b>

\* (899 – 65 + 94 = 928)

Le tableau ci-dessus montre que :

- Les investissements de l'exercice de 412 M€ ont été autofinancés à hauteur de 347 M€ soit à 84 %, ce qui constitue un très bon ratio. Ce taux d'autofinancement est même en amélioration par rapport aux dernières années ce qui se justifie par le fait que les investissements financés sont à la baisse (75 % en 2009, 72 % en 2008 et 66 % en 2007) ;
- La Région a souscrit pour 94 M€ de nouveaux emprunts soit un montant plus de deux fois moins important que les trois dernières années.

Le stock d'emprunt au 31 décembre 2010 s'élève donc à 928 M€ contre 899 M€ l'an dernier. Il avait été anticipé, en janvier 2011 que "le stock d'emprunt devrait être légèrement inférieur à 950 M€".

Ce stock d'emprunt représente désormais 3,1 années de capacité de désendettement, soit un montant identique à l'an dernier.

Toutefois, la faible augmentation du stock d'emprunt (928 M€ au 31 décembre 2010, 899 M€ au 31 décembre 2009) n'est due qu'au fait que les mandatements d'investissement n'ont été réalisés cette année qu'à hauteur de 79,3 % contre 89,7 % l'an dernier. A taux d'exécution égal à celui de l'exercice 2009, la Région aurait vu son stock d'emprunt augmenté de 50 M€ et porté à près de 980 M€ (3,3 années de capacité de désendettement)

Cet encours de dette comprend 72 % d'emprunts considérés comme à taux fixe (y compris les taux variables swappés) et 28 % d'emprunts à taux variable.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2010 s'élève à 2,91 % (contre 2,71 % en 2009 et 3,73 % en 2008). De ce fait, les intérêts financiers ont été quasiment identiques à l'an dernier (26 M€ en 2010 contre 27 M€ en 2009) alors que le budget avait prévu 37 M€ de frais financiers. Ces taux moyens sont historiquement bas.

## 1.7 L'EXCEDENT DE CLOTURE

L'excédent de clôture résulte de la différence entre l'excédent de fonctionnement et le solde d'exécution de l'investissement. L'année 2010 se solde par un excédent de clôture de 10 M€ (314 M€ - 304 M€) contre un excédent de 26 M€ l'an dernier.

## 1.8 LE BILAN

Pour la seconde année, le Conseil régional présente dans ses comptes administratifs son bilan au 31 décembre 2010. Celui-ci peut se résumer ainsi (en M€).

ACTIF			PASSIF		
	2010	2009		2010	2009
Subventions d'équipement versées	1 497	1 323	Fonds propres	2 617	2 417
Constructions, matériels et aménagement	1 839	1 779	Dettes financières	933	904
Disponibilités	14	74			
Divers	290	288	Divers	90	143
	<b>3 640</b>	<b>3 464</b>		<b>3 640</b>	<b>3 464</b>

La structure du bilan au 31 décembre 2010, qui est très comparable à celle de l'an dernier se caractérise par :

- Une priorité donnée aux subventions d'équipement versées aux organismes publics et privés, en forte augmentation ;
- Des fonds propres très importants qui montrent que les investissements régionaux sont très largement autofinancés ;
- Des dettes financières en faible progression ;
- Des créances sur des opérations faites pour le compte de tiers.

En conclusion, le compte administratif 2010 est conforme au budget primitif 2010 actualisé du budget supplémentaire et de la DM 2 2010.

Les principales caractéristiques de ce CA sont les suivantes :

- Un taux d'exécution du budget satisfaisant mais en retrait par rapport aux années précédentes en matière d'affectation d'autorisations d'engagement et surtout de mandatements d'investissement ;
- Une épargne brute à un niveau historiquement élevé à 299 M€ contre 290 M€ l'an passé dû en partie au bon maintien des recettes de fonctionnement et à la maîtrise des frais de fonctionnement (frais d'intervention des politiques publiques et frais généraux) ;

- Un stock d'emprunt à la clôture de 928 M€ représentant 3,1 années d'épargne brute, conforme aux prévisions, générant des intérêts financiers identiques à l'an dernier (26 M€), cette stabilité étant liée à une gestion active de la dette et à des taux historiquement bas ;
- **Des restes à payer d'investissement toujours plus importants qui représentent désormais près de 5 années d'épargne brute à 1,3 Md€ et à rembourser sur les 3-4 prochaines années, ce qui limite les marges de manœuvre futures de la Région.**

## 2 LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2011

Le budget supplémentaire a pour vocation d'ajuster en recettes et en dépenses les inscriptions initiales du budget primitif tout en intégrant les résultats de l'exercice budgétaire précédent suite à l'approbation du compte administratif.

Ce budget supplémentaire se caractérise par :

- de nouvelles autorisations de programmes et de fonctionnement pour respectivement 47 M€ et 8 M€ ;
- de nouveaux crédits de paiement et de fonctionnement pour respectivement 11 M€ et 9 M€.

### 2.1 LES AUTORISATIONS NOUVELLES

Le Conseil régional a inscrit au budget supplémentaire 2011 les principales autorisations de programme supplémentaires suivantes (montant supérieur à 1,5 M€)

- 40,5 M€ au titre du financement de l'aéroport de Notre Dame des Landes, à travers le syndicat mixte aéroportuaire ;
- 3,5 M€ au titre d'une opération immobilière du CNAMLoire Atlantique ;
- 4,9 M€ pour le logement et cadre de vie dont 3 M€ au titre de l'opération de rénovation du sillon de Bretagne à Saint-Herblain ;
- 26,4 M€ destinés à l'acquisition de 5 trains régionaux Régiolis électriques livrables en 2016 ;
- 3,4 M€ en direction des pôles d'échanges multimodaux de Saint-Nazaire, Châteaubriant et la Chapelle sur Erdre ;
- 6,4 M€ au titre des diverses opérations dans le cadre du désenclavement urbain et rural ;
- 1,8 M€ dédiées à la construction d'un équipement multifonctionnel culture et sport à Trélazé ;
- 2 M€ pour la plate forme d'innovation sur les énergies renouvelables dans le cadre du projet d'IRT Jules Verne ;
- 1,7 M€ sur les travaux dans les EPLE, représentant l'abondement à la commune de Clisson destinée à la construction d'un gymnase réalisé sous maîtrise d'ouvrage régionale. Cette opération entre dans le cadre plus global du projet de construction du lycée pour laquelle une recette est attendue dans la commune.

Le volume de ces principales autorisations, qui représente un total de 90,6 M€ est atténué par une diminution de 49,5 M€ en autorisations de programme sur les infrastructures ferroviaires, suite à la conclusion de l'accord conclu entre l'opérateur retenu et l'Etat, RFF et les Conseils régionaux de Bretagne et Pays de la Loire permettant d'intégrer la virgule de Sablé dans le projet de LGV.

Ces quelques mouvements ( $90,6 - 49,5 = 41,1$ ) contribuent à l'essentiel du solde final de 47 M€ de nouvelles autorisations de programme.

## 2.2 L'AJUSTEMENT DES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DU BP 2011

Le Conseil régional prévoit au BS 2011 une quasi stabilité des recettes de fonctionnement et une diminution de 5 M€ des recettes d'investissement suite à une actualisation à la baisse du fonds de compensation de TVA afin de l'ajuster en fonction des dépenses éligibles finalement constatées en 2010. Le Conseil régional est toujours dans l'attente d'un montant définitif communiqué par l'Etat sur les nouvelles ressources qui vont remplacer la taxe professionnelle (la CVAE notamment), l'incertitude portant selon lui sur quelques millions d'Euros.

Ce montant, une fois connu, permettra de connaître l'écart de recettes entre l'ancien système de la taxe professionnelle levée par le Conseil régional et le nouveau système d'allocation compensatrice versée par l'Etat sur la base de la CVAE et de l'IFER.

Quel que soit cet écart, la réforme a fait perdre au Conseil régional la possibilité de ressources financières supplémentaires dues au dynamisme des bases de l'ex-taxe professionnelle.

Compte tenu de l'ensemble des ajustements présentés ci-dessus, l'équilibre du BS 2011 est désormais assuré comme suit :

En M€	BP 2011		BS 2011
Recettes de fonctionnement	1 038	1	1 039
Dépenses de fonctionnement	- 772*	-1	- 773
Epargne brute	266		266
Amortissement de la dette	- 80		- 80
Epargne nette	186		186
Recettes d'investissement	117	- 5	112
Dépenses d'investissement	- 635		- 635
Excédent de la clôture 2010			10
Emprunt d'équilibre	252	- 5	247

\* dont 42 M€ d'intérêts financiers

Comme le montre le tableau ci-dessus, le budget supplémentaire n'a aucun impact sur les principaux agrégats ainsi que sur l'équilibre financier du budget primitif 2011.

Le Conseil régional estime pour sa part que l'hypothèse la plus probable de réalisation du budget le conduirait à augmenter à nouveau son stock d'emprunt de 928 M€ au 31 décembre 2010 à 996 M€ au 31 décembre 2011, soit près d'un Milliard d'Euros.

Sur la base d'une épargne brute qui se maintiendrait autour de 290 M€, la capacité de désendettement serait de 3,4 années.

Le Conseil économique social environnemental régional n'a pas d'observation financière particulière à formuler sur ce BS 2011.

### **3 LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA DETTE ET LA CHARTE REGIONALE DE DEONTOLOGIE FINANCIERE**

Le schéma directeur de la dette, présenté lors du BS 2011, s'inscrit dans le prolongement du PPI 2011-2014-2016 adopté en décembre 2010.

Ce schéma directeur décrit très clairement la politique que compte suivre le Conseil régional pour obtenir des financements dans un cadre sécurisé tenant compte de l'analyse qu'il se fait des marchés financiers et de leur évolution.

Ce schéma directeur donne précisément le montant du stock de la dette, ainsi que la structure de celle-ci, à la clôture de chaque année du PPI, confirmant les informations données dans le PPI 2011-2014-2016.

Ainsi, le Conseil régional prévoit-il à l'horizon du 31 décembre 2016, dans la mesure où le PPI est réalisé, d'atteindre un niveau d'emprunt de 1,318 Md€, soit de l'ordre de 1,3 Md€ alors qu'au 31 décembre 2010, le stock d'emprunt ne s'élève qu'à 928 M€.

Cet objectif d'emprunt soulève deux observations :

- Le Conseil régional, sur la base de ses prévisions d'épargne brute serait prêt à avoir un stock de dettes de 1,3 Md€, représentant cinq années de capacité de désendettement. Il considère par ailleurs qu'il ne peut aller, à juste titre, compte tenu de ses ressources financières, à plus de cinq années de capacité de désendettement. En raison des incertitudes entourant l'évolution de certaines ressources financières, le Conseil économique social environnemental régional confirme la nécessité de maintenir cet engagement ;
- Le Conseil régional, sur la base d'un niveau de dette à 1,3 Md€ acquitterait des intérêts financiers de l'ordre de 40 M€ sur la base des taux actuels. Or, ceux-ci doivent être considérés comme historiquement bas. S'il advenait que le taux moyen des intérêts financiers passait par hypothèse à 4 % d'ici 2016, la Région paierait un montant de l'ordre de 50 M€, soit le double du montant actuel (26 M€ pour 928 M€ de stock d'emprunt). Dispose-t-elle à terme de marges de manœuvre pour absorber un surcoût maximum de 25 M€ ?

La collectivité s'est fixé avec ce schéma régional d'être transparent sur la nature et le degré du risque de sa dette et de communiquer sur les dispositions qu'elle prendra afin de limiter ces risques et d'obtenir des financements au meilleur taux.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- La diversification des prêteurs bancaires, avec la mise en place d'appels d'offre systématiques, tout en disposant d'un réseau de partenaires financiers pour développer des relations durables ;
- La poursuite de la recherche de financements institutionnels bonifiés pour des projets identifiés (emprunt BEI en 2006 pour le développement des transports ferroviaires et en 2009 pour des programmes de rénovation urbaine, emprunt CDC pour les projets d'infrastructures de transports durables) ;
- La poursuite de la mobilisation de financements auprès de particuliers et d'investisseurs, sur le modèle de l'emprunt obligataire de 80 M€ réalisé par la Région auprès des particuliers en octobre 2009.

Ainsi, le Conseil régional va-t-il mettre en place à partir du second semestre 2011 un programme d'émissions obligataires auprès des marchés financiers pour la période 2011-2014.

La Région a enfin souhaité établir une charte de déontologie financière afin de faire connaître aux partenaires financiers actuels et futurs les valeurs et principes qu'elle entend s'appliquer dans le cadre de la réalisation de ses opérations financières, dans le prolongement des pratiques qui ont déjà cours depuis plusieurs années, tout en intégrant les premières leçons de la crise financière.

#### **4 OBSERVATIONS THEMATIQUES DES COMMISSIONS**

- Nouveaux Contrats Régionaux

L'objectif d'adosser les nouveaux contrats régionaux sur les périmètres des Scot, voire des Inter-Scot, apparaît pertinent en vue d'une structuration du territoire au plus près des bassins de vie et correspond aux préconisations exprimées à plusieurs reprises par le Conseil économique social environnemental régional.

- Environnement

Malgré une mise en œuvre rapide des Contrats régionaux de bassins versants (CRBV), le retour à une bonne qualité des eaux se fait attendre. Même si la Région réaffirme son souci pour la restauration des milieux, il apparaît nécessaire de s'assurer des résultats effectifs des actions mises en place et de privilégier le volet préventif sur le volet curatif.

- Contrat Sud Vendée littoral

A travers le Contrat régional de solidarités territoriales sur le Sud Vendée Littoral, la mise en place d'une réflexion partagée sur la gestion du trait de côte représente une avancée significative pour l'ensemble du littoral.

- Assises de la Loire

Comme cela a déjà été affirmé par le Conseil économique social environnemental régional, il est à souhaiter que les Assises de la Loire puissent contribuer à encourager la recherche d'une meilleure gouvernance sur le fleuve.

- Tourisme

La mise en place cet été de fourgons "vélos" en partenariat avec la SNCF sur l'itinéraire "Loire à Vélo" représente une action intéressante à saluer. Au-delà de l'expérimentation, il faut réfléchir dès maintenant à une stratégie de communication adaptée ainsi qu'aux modalités et moyens à mettre en œuvre pour le développement futur du projet, notamment au niveau d'une véritable intermodalité de nature touristique.

- Equipements structurants d'intérêt régional

Afin d'affirmer la pertinence de ses investissements, la Région doit avancer sur la définition de critères transparents pour sa politique de soutien aux équipements structurants d'intérêt régional. Elle doit conditionner ce soutien aux collectivités partenaires à la mise en place d'une concertation sur la cohérence des aménagements sportifs et culturels à l'échelle de chaque territoire.

## **5 CONCLUSION**

Ces observations étant faites, le Conseil économique social environnemental régional prend acte du compte administratif de la Région pour 2010 et émet un avis favorable sur le budget supplémentaire 2011.